COMMUNE DE
VILLENEUVE

COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 07/2024

AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et la réaffectation
en crèche et en UAPE des locaux situés à la Rue des Comtes de Savoie 8-10
sur la parcelle communale N°397

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE ET HISTORIQUE

Actuellement, nos structures d'accueil pour enfants, comprenant l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et la crèche, sont logées dans des containers provisoires situés à proximité immédiate de notre cimetière. Cette situation est loin d'être idéale, tant pour le bien-être des enfants que pour l'image de notre commune. En outre, l'espace ainsi occupé sur le terrain actuel pourrait être libéré et mieux utilisé pour répondre à d'autres besoins communautaires.

Dans cet esprit, notre projet vise à sortir ces structures d'accueil de leur précarité actuelle pour les installer dans des locaux pérennes, modernes et adaptés. Il est prévu de créer 44 places en crèche et 96 places en UAPE, répondant ainsi à la demande croissante de nos concitoyens pour des services d'accueil de qualité. Une attention particulière sera accordée à l'UAPE, dont la proximité avec les écoles est cruciale pour faciliter la vie des familles et favoriser une meilleure intégration scolaire et sociale des enfants.

Enfin, ce projet ne concerne pas seulement les nouvelles constructions, mais également la rénovation et la réhabilitation de bâtiments existants qui, aujourd'hui, tombent en ruine. Ces bâtiments font partie intégrante de notre patrimoine bâti et leur restauration contribuera à préserver l'histoire et l'identité de notre commune, tout en leur offrant une nouvelle vie au service de la communauté.

La Municipalité est convaincue que ce projet représente une belle opportunité de valoriser notre commune, d'améliorer la qualité de vie des familles et de préserver notre patrimoine pour les générations futures. C'est pourquoi nous sollicitons votre approbation pour ce crédit d'étude.

2. OBJET DU PRÉAVIS

L'objet du présent préavis consiste à demander au Conseil communal l'autorisation de procéder à l'étude de faisabilité, de préparer l'avant-projet et le projet, de procéder à la mise à l'enquête et de préparer les appels d'offres.

La Municipalité sollicite de la part de votre Conseil l'autorisation d'effectuer les dépenses décrites ci-dessous sous chiffre 4. Ces investissements permettront de préparer la suite des travaux envisagés, à savoir la rénovation et la réaffectation du bâtiment communal sis à l'Avenue des Comtes de Savoie 8 et 10 (N° ECA 339 et 340) en crèche et en garderie.

3. HISTORIQUE DES BÂTIMENTS

Le bâtiment, objet du présent préavis de crédit d'étude, se trouve dans le quartier situé au nord du bourg ancien de Villeneuve et de l'ancien hôpital. Il s'est développé seulement à partir du deuxième quart du XIXe siècle avec la construction de bâtiments à caractère préindustriels (fours à chaux, « hangars pour four à gyps », etc.). Sa situation idéale, à proximité du lac, permettait l'accostage des barques servant à transporter les matériaux.

Une maison d'habitation est construite au lieu-dit « Derrière l'Hopital » vers 1835, selon le procès-verbal de taxation d'immeubles de 1837. Propriété de François et Louis Wieland, elle s'accompagne alors d'une grange édifiée peu après, ainsi que d'un « hangard pour four à gyps ».

Le registre cadastral des bâtiments précise qu'en 1844, la grange est « convertie en maison avec adjonction d'une toise de trente-deux pieds servant de galeries et latrines ». Ces édifices figurent sur le plan cadastral de la commune levé en 1848 dans une configuration différente de l'actuelle. La rangée composée des deux maisons contiguës est prolongée au sud par un hangar avec remise.

Le « four à chaux », aujourd'hui disparu, occupait l'angle nord-est de la propriété. D'importantes transformations sont entreprises au cours de la seconde moitié du XIXe siècle.

Vers 1857-1858, la maison au nord, propriété de la Compagnie générale de navigation sur le lac, est « convertie en hangard » et agrandie d'une annexe à l'est. A cette date, la maison au sud, acquise en 1851 par Marc François Antoine Delay, est réparée, puis également agrandie d'une annexe à orient « servant de latrines et chambre à lessive, couverte en zinc et tuiles ».

En 1880, le registre des bâtiments signale la construction d'une nouvelle dépendance rurale contiguë au sud abritant « grange et écurie », correspondant à l'actuel ECA 339. En 1906, François Delay acquiert l'ensemble des bâtiments et fait reconstruire la partie nord, transformée en « logements et galeries », sur de plans de l'architecte Louis Boët de Montreux.

Il faut noter ici l'utilisation abondante du « marbre » d'Arvel dans sa variante grise, beaucoup plus rare que la rose (rez-de-chaussée en pierre appareillée, encadrements de la porte d'entrée et des fenêtres). Son utilisation est sans doute liée au fait que la fille du propriétaire, Augusta Delay, est l'épouse de Jean Berger, directeur des carrières d'Arvel à Villeneuve.
(Extrait de la fiche 176 du recensement architectural du canton de Vaud établi par la Direction générale des immeubles et du patrimoine)

4. COÛTS ENGENDRÉS PAR LE / LES PROJETS DES COMTES DE SAVOIE CES DEUX DERNIÈRES LÉGISLATURES (2016 À AUJOURD'HUI)

4.1 Les charges investies sur les bâtiments existants

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les dépenses par année comptable entre 2016 et 2022 effectuées pour ces deux bâtiments.

Année	No compte	Description		Montant
2016	57.3141 57.3186	Entretien Assurances de choses	Fr.	2'788.30
2017	57.3141 57.3186	Entretien Assurances de choses	Fr.	2'495.00
2018	57.3141 57.3186	Entretien Assurances de choses	Fr.	2'228.75
2019	 57.3186	Entretien : - Réparations de la façade Ouest du bâtiment - Montage et démontage d'un échafaudage Assurances de choses	 Fr. Fr. Fr.	 4'500.45 2'058.15 2'682.00
2020	57.3141 57.3186	Entretien Assurances de choses	Fr.	2'834.00
2021	57.3141 57.3186	Entretien Assurances de choses	Fr.	2'440.00
2022	57.3141 57.3186	Entretien Assurances de choses	Fr. Fr.	308.10 2'376.00
		Total :	**Fr.**	**24'710.00**

Il ressort de sa Communication CO 07.2021 que la Municipalité avait mentionnée dans son plan d'investissement ci-dessous valable dès le 1er juillet 2021 un montant de Fr. 100'000.00 pour des travaux de sécurisation à l'Avenue des Comtes de Savoie 8-10 (ligne 4 du plan d'investissement). Si la construction de la crèche et de l'UAPE se fait, ce montant tombera. Il a d'ailleurs été retiré du plan d'investissement déposé en 2023.

La ligne 16 du même plan d'investissement qui prévoyait une dépense de Fr. 100'000.00 pour une recherche d'investisseurs à l'Avenue des Comtes de Savoie 8-10. Ce montant est tombé, suite à l'abandon des premiers projets (cf. ci-dessous).

4.2 Les projets envisagés ces cinq dernières années sur la parcelle No 397

Différents projets ont été examinés pour utiliser au mieux la parcelle No 397 regroupant les bâtiments des Comtes de Savoie et le terrain non construit de La Perle.

La liste de ces projets est énumérée sans autre explication ci-dessous :

- Un projet d'hôtel,
- Un projet combinant des logements, des commerces, des bureaux et de l'artisanat,
- Un projet de musée.

Pour des raisons que l'on renonce ici à exposer, tous ces projets sont restés à l'état de projet.

4.3 Les diverses prestations financées par la Municipalité

La Municipalité a effectué en 2019 et en 2020 les prestations suivantes pour la future affectation du bâtiment des Comtes-de-Savoie.

En 2019, un mandat d'un montant de Fr. 7'000.00 a été confié à la société Acompagny pour effectuer une étude de marché et un appel d'offres en vu de réaliser un hôtel sur la parcelle No 397.

En 2020, un mandat d'un montant de Fr. 10'231.50 a été donné au bureau CBRE avec l'objectif de déterminer

- une variante de logements locatifs et de PPE : la valeur des bâtiments existants et la valeur des droits à bâtir encore disponible sur la parcelle no 397,
- une variante d'un projet hôtelier la valeur des bâtiments existants et la valeur des droits à bâtir encore disponible sur la parcelle No 397.

4.4 Le nouveau projet

En 2022, un mandat a été confié à Irbis Consulting SA pour l'organisation de l'appel d'offre architecte pour la transformation des bâtiments pour un montant de Fr. 21'363.37 TTC.

En 2022, un mandat a été confié au bureau d'architecte Conception Visuelle, Caesar Vahidi pour effectuer des « Relevés d'ouvrage existant sur la parcelle No 397 / bâtiments ECA 339 et ECA 340 ». Ce mandat a coûté Fr. 5'385.- TTC.

Au mois de décembre 2022, la Municipalité a pris l'option de confier au Bureau Ferrari Architectes SA le mandat de transformer et de la rénover les bâtiments sis à l'avenue des Comptes de Savoie 8-10. Les prestations du mandat consistent à réaliser les phases d'avant-projet, de projet de l'ouvrage, de demandes d'autorisations et d'appel d'offres. L'architecte sera aussi chargé de coordonner les mandataires.

Se référant à sa Communication C 09.2023, la Municipalité, indique dans le plan d'investissement qu'un montant estimé de Fr. 324'000.00 est prévu en 2024 pour effectuer un crédit d'étude pour une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et une garderie aux Comtes de Savoie et un montant estimé de Fr. 8'000'000.00 pour la rénovation des bâtiments à l'Avenue des Comtes de Savoie. Ce dernier montant se répartit ainsi : en 2026 Fr. 500'000.00, en 2027 et en 2028 Fr. 3'750'000.00.

5. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le projet vise à rénover et transformer les bâtiments ECA 339 et ECA 340 à la Rue Comtes de Savoie 8 et 10, parcelle No 397. Les bâtiments existants, qui sont contigus, constituent une partie d'îlot. Ils ont été construits vers la fin du XIXème / début XXe siècle. Ils ont été portés à l'inventaire des Monuments et sites en note 3.

Une partie des bâtiments sera transformée en UAPE pour accueillir les enfants des écoles environnantes, notamment le Collège du Lac situé à 5 minutes à pied. L'autre partie sera transformée en crèche dans l'intention de remplacer la crèche de l'Espace 1000 pattes, actuellement située dans des infrastructures provisoires.

Le volume total des bâtiments existants sera investi avec l'ajout de planchers dans les combles de la grange. Un volume supplémentaire est prévu sur les façades côté cour, sous forme de coursives tempérées et intégrant des escaliers. L'installation d'un ascenseur répondant aux normes PMR fait également partie du cahier des charges.

Il est prévu que les accès respectifs des deux structures se fassent depuis la cour mais avec des entrées différenciées. Cette cour sera aménagée pour servir d'espace de jeux et de détente aux enfants. Le projet prévoit des cheminements piétons ainsi qu'une zone de livraison côté lac.

Les bâtiments se composent de deux niveaux avec un étage dans les combles. Au rez-de-chaussée se trouve la crèche avec les salles de vie pour les groupes de la nurserie, des trotteurs et des grands. Cet étage accueille également le bureau de direction, le local poussettes, le local de stockage et le local technique.

Au niveau 1, les programmes sont mixtes. Le bâtiment ECA 340 contient la crèche avec un réfectoire, une cuisine, une buanderie ainsi que les espaces pour les collaborateurs (vestiaires, sanitaires, salle de repos, salle colloques et salle d'entretien). Au même niveau, dans le bâtiment ECA 339, se trouvent les salles de réfectoire pour l'UAPE. Le niveau 2 et les combles contiennent les programmes de l'UAPE avec les salles de vie divisés par groupe d'âge.

Initié dans le but de valoriser les coursives sud déjà présentes, le projet envisage de les étendre sur la façade ouest de la grange. Ce geste vise à unifier les 3 bâtiments accolés et à simplifier le flux de circulation entre les différents niveaux. L'enveloppe sera traitée avec du vitrage pour laisser passer la lumière et impacter au minimum les façades existantes.

Les bâtiments seront isolés par l'intérieur d'une vingtaine de centimètres pour ne pas intervenir sur l'enveloppe extérieure.

Le concept énergétique vise une certification Minergie P Eco ou équivalente. Le terrain extérieur sera assaini pour offrir un espace de jeu pour les enfants de la crèche et de l'UAPE.

6. LES TRAVAUX DU CRÉDIT D'ÉTUDE

Les prestations et les interventions des différents mandataires techniques et des spécialistes seront les suivantes :

- **Ingénieurs civils** : vérification de la structure existante et adaptation en fonction du projet ; étude d'un concept de renforcement structurel avec épaisseur et matérialité des éléments porteurs.
- **Ingénieurs CVS** : étude de la production de chaleur, de la ventilation mécanique simple et/ou double flux ainsi que pour la partie sanitaire. Elaboration de plans techniques pour le raccord et le bon fonctionnement des nouvelles cuisines et salles d'eau projetées
- **Ingénieur en électricité** : relevé des installations existantes, établissement de plans d'appareillage et d'éclairage ainsi que de schémas de principe et de commandes en fonction des besoins du projet. Etude pour d'éventuels panneaux solaires / photovoltaïques
- **Ingénieur en protection incendie** : élaboration de plans de protection incendie spécifique au projet et conformes au guide de protection incendie AEAI.
- **Ingénieur en géotechnique** : reconnaissances au pénétromètre dynamique lourd (ou autre instrument équivalent) et suivi des essais pour évaluer la capacité portante des terrains de fondation.
- **Ingénieur thermicien** : concept énergétique global, bilan thermique selon la SIA 380/1, détails de construction, confort thermique, Eco bilan, étude de la performance en éclairage naturel, équivalence Minergie P ECO et demande de subventions.
- **Ingénieur acousticien** : concept et développement de détails constructifs prenant en compte 1) l'aspect phonique : bruits extérieurs, entre locaux (zone bruyantes // zones de repos), gestion du bruit des installations techniques ; 2) le confort acoustique des usagers.

Ci-dessous, figurent le détail par CFC du montant de Fr. 1'175'000.00 :

CFC	Descriptions	HT/TTC	Montants en francs
	Phase 21 Etude de faisabilité (Dépenses engagées)	HT	80 000
100	Etudes historiques	HT	20 000
101	Relevé détaillé du bâti existant	HT	40 000
109	Sondages structurels	HT	15 000
291	Architecte	HT	340 000
292	Ingénieur civil et bois	HT	110 000
293	Ingénieur électricien	HT	38 500
294	Ingénieur CVS-MCR	HT	176 000

296.0	Géomètre	HT	9 000
296.1	Spécialiste en protection incendie AEAI	HT	11 700
296.8	Planificateur en cuisine professionnelle	HT	5 000
296.3	Physique du bâtiment	HT	51 000
296.4	Ingénieur en acoustique	HT	12 000
297	Géotechnicien	HT	17 200
298.4	Rapport amiante	HT	19 000
524	Frais de reproduction (4% des honoraires) 4,00%	HT	38 000
525	Images de synthèse pour la communication	HT	10 000
583	Divers et imprévus 10,00%	HT	94 000
	TOTAL	**HT**	**1 086 400**
	TVA 8,10%		87 998
	TOTAL	**TTC**	**1 175 000**

Le montant du crédit d'étude est arrondi à Fr. 1'200'000.00.

7. ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX

Pour l'instant, sans avoir procédé aux études prévues qui font l'objet de la demande de ce crédit, il est prématuré de donner un montant précis et définitif des travaux qui devront être investis.

Aujourd'hui, la Municipalité est cependant en mesure de vous communiquer le montant estimatif des travaux. Il s'élève à Fr. 10'959'000.00 TTC. Ce montant est arrondi à Fr. 11'000'000.00 TTC avec une précision de +/- 25%, soit entre Fr. 8'250'000.00 et Fr. 13'750'000.00 TTC.

Il se décompose de la manière suivante :

CFC	Descriptions	HT/TTC	Montants en francs
1	Travaux préparatoires	HT	908'000.00
2	Bâtiment	HT	8'062'000.00
4	Aménagements extérieurs	HT	102'000.00
5	Frais secondaires	HT	322'000.00
8	Divers et imprévus (10%)	HT	744'000.00
	Coût de l'ouvrage	HT	10'138'000.00
	TVA 8.1%		821'178.00
	Coût de l'ouvrage	TTC arrondi	10'959'000.00

La Municipalité tient à souligner qu'elle va entreprendre toutes les démarches utiles pour limiter au maximum les coûts de la construction. Les mandataires seront choisis parmi les quatre meilleurs bureaux. La sélection des ingénieurs sera effectuée en suivant la procédure gré-à-gré.

La rénovation des bâtiments respectera les exigences dans le domaine sans pourtant être somptuaires. La Municipalité mettra tout en œuvre pour limiter les coûts de construction de manière la plus rationnelle qui soit.

8. CALCUL DE RENDEMENT DES TRAVAUX

Pour effectuer son calcul de rendement, la Municipalité s'est fondée sur le scénario initial ci-dessous :

8.1 Scénario initial

Investissement estimé : Fr. 11'000'000.00
Taux intérêt : 1.5%
Durée amortissement : 30 ans (idem MCH1 et MCH2)
Location
- Surface : 1'900 m2
- Tarif : Fr. 280.00/m2/annuel
- Location annuelle : Fr. 532'000.00

8.2 Tableau de financement

An	Emprunt	Intérêt	Amort.	Charges financières	Revenu locatif	Résultat
1	11'000'000	165'000	366'667	531'667	532'000	333
2	10'633'333	159'500	366'667	526'167	532'000	5'833
5	9'533'333	143'000	366'667	509'667	532'000	22'333
10	7'700'000	115'500	366'667	482'167	532'000	49'833
20	4'033'333	60'500	366'667	427'167	532'000	104'833
30	366'667	5'500	366'667	372'167	532'000	159'833
Totaux	0	2'557'500	11'000'000	13'557'500	15'960'000	2'402'500

8.3 Conclusions

Il ressort de ce tableau relatif au calcul de rendement les éléments suivants :

- Le revenu locatif sera positif dès la 1ère année.
- sur 30 ans, un revenu de Fr. 2'402'500.00 sera mis au compte de la Commune.
- Le taux intérêt projeté fixe est prévu à 1.5% sur 30 ans. Il faut constater que ce taux est très difficile à prévoir de manière certaine. Il peut fluctuer tant à la hausse qu'à la baisse.

Le montant de Fr. 280.00 le m^2 annuel tient compte du prix que l'ARASAPE paie pour la location des différentes structures qu'elle utilise déjà dans la région.

9 TRAVAUX URGENTS SUR LE BÂTIMENT ACTUEL

Le bâtiment situé aux Comtes de Savoie est en piteux état. Des travaux importants devraient être entrepris rapidement. A titre d'exemples, l'on peut citer des travaux de charpente et de couverture. Un montant de Fr. 100'000.00 a été prévu en 2022. Ces dernières années, les bâtiments se sont fortement dégradés. Quelque Fr. 400'000.00 devront donc être investis pour conserver ce bâtiment qui est en note 3.

Comme il s'agit d'un bâtiment classé en note 3 selon le classement des Monuments et sites, le coût de ces réparations sont estimées à un montant ascendant à Fr 400'000.00 au moins. Cette somme pourrait être déduite des travaux de rénovation et de réaffectation du bâtiment existant en une crèche et une UAPE.

10. LE DÉVELOPPEMENT 2025-2030 DU RÉSEAU « ENFANTS CHABLAIS »

Les éléments figurant dans ce chapitre sont extraits du document de l'AJE « Réseau « Enfants Chablais », « Plan de développement 2025-2030 ».

10.1 L'augmentation des places d'accueil – le principe

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (ci-après : FAJE) exige que les réseaux créent 50% des places manquantes selon le taux de couverture modélisé (besoin théorique) d'ici 2030. La seule réserve à ce développement potentiel est la nécessité d'optimiser en premier lieu les taux d'occupation des structures déjà ouvertes en atteignant un taux de 90% en préscolaire et 80% en parascolaire (moyenne des 3 périodes d'accueil de la journée).

Le besoin théorique est calculé en partant de l'hypothèse que chaque enfant a besoin d'une place d'accueil à 100%. La prise en considération graduelle des caractéristiques des ménages (type de foyer, taux d'activité des parents, etc...) ainsi que la part institutionnelle demandée par les familles permettent d'identifier et de quantifier la demande en lien avec la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle

10.2 Les incidences du principe posé par la FAJE pour l'ARASAPE

Selon l'étude Microgis « Diagnostic et prospective en matière de places d'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud » effectuée en 2023, le besoin théorique en places d'accueil se situera à 2'059 places en 2030. En se basant sur les places offertes référencées par Microgis en 2021 et en y ajoutant celles créées en 2022 et en 2023, ainsi que celles prévues dans les budgets 2024, le déficit entre l'offre et la demande est estimé à 34 places en préscolaire et à 545 places en parascolaire. L'objectif de la FAJE implique d'ouvrir la moitié de ces places entre 2025 et 2030, soit 17 places préscolaires et 272 places parascolaires.

Les places parascolaires à créer dans le Haut-Lac s'élèvent à

114 places	18.54%	50

Ces chiffres tiennent compte des places d'accueil offertes en milieu familial de jour qui peuvent fortement varier et dont la maîtrise du Réseau sur ces dernières est limitée. Bien que le Réseau « Enfants Chablais » ne soit actuellement pas touché par le phénomène de perte d'accueillante en milieu familial vécu par les autres réseaux vaudois, il faut rester prudent sur cette offre d'accueil. Tenant compte, qu'en moyenne, le nombre de places d'accueil en milieu familial a chuté de 8% sur le Canton entre 2015 et 2022, le nombre de places à ouvrir se situerait au minimum à 27 places préscolaires et 283 places parascolaires.

Ces chiffres n'intègrent pas les échanges avec les communes membres et des analyses issues du terrain.

Ils seront également affinés lors de l'établissement du plan de développement.

10.3 Le manque de personnel

De manière générale, les réseaux font face à une pénurie de personnel formé, plus particulièrement des profils au bénéfice d'une formation tertiaire. Il s'agit ici d'un enjeu majeur puisque l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants exige que 80% du personnel soit formé dont au moins la moitié de niveau tertiaire. Le manque de personnel met en grande difficulté les structures d'accueil qui rivalisent pour garder leur personnel et qui s'épuisent dans des recrutements vains. Le Canton a conscience de cette problématique et travaille dessus notamment en s'appuyant sur divers partenaires de la petite enfance. Plusieurs nouvelles formations ont été ouvertes dans les hautes écoles mais les places sont malheureusement sous-occupées. Les réseaux doivent également réfléchir à des solutions régionales puisque la rotation du personnel est un coût caché dans les finances publiques.

11. ENGAGEMENT DU LOCATAIRE

La Municipalité tient à relever qu'avant d'entreprendre cet important projet de rénovation qui fait l'objet de cette présente demande de crédit d'étude, elle aura reçu l'accord écrit de l'ARASAPE, unique locataire de la nouvelle crèche et de la nouvelle UAPE, qu'elle a besoin d'une surface de 1'900 m2 et qu'elle est disposée à payer le loyer annuel de Fr. 532'000.00 pour ces locaux.

12. CHARGES FINANCIÈRES

Dès le 1er janvier 2024, de nouvelles règles concernant le MCH2 sont imposées aux communes.

C'est ainsi que les durées d'amortissement ne doivent plus figurer dans les conclusions du préavis mais dans le corps du préavis.

Au vu de ces nouvelles règles, l'intérêt est de 1.5% soit Fr. 165'000.00 la première année. Cet intérêt sera ensuite dégressif.

L'amortissement de la dette se fera sur une période de 5 ans si le projet, objet du crédit d'étude, ne se réalise pas. En revanche, si le projet prévu consistant dans la réhabilitation du bâtiment en crèche et en garderie se fera sur 30 ans, suivant ainsi l'amortissement du nouveau bâtiment.

PREAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'200'000.00 pour effectuer une étude pour la rénovation et la réaffectation en crèche et en UAPE des locaux situés à la Rue des Comtes de Savoie 8-10 sur la parcelle communale N°397 tel que présenté dans le présent préavis ;

2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du marché.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique : Le Secrétaire :

C. Ingold D. Kistler

Délégué de la Municipalité : Monsieur Marcel Rechsteiner, Vice-Syndic

Villeneuve, le 6 mars 2024/MR/DKI